# PLAN LOCAL D'URBANISME

Département du Loir et Cher
Commune de **SOUGE**




Elaboration du plan local d'urbanisme

## 2a PLAN DE ZONAGE.

Zone urbaine Echelle : 1/2000 ème.

| Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal pour arrêt du Projet en date du Novembre 2020 | Vu pour être annexé à l'enquête publique en date du | Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal pour approbation en date du |
|---|---|---|
| Le Maire | Le Maire | Le Maire |


8 bis boulevard Foch 41100 ANGERS - Téléphone : 02 41 23 13 23 - Télécopie : 02 41 23 13 29 - e-mail : citadelle-berthin@orange.fr

## LEGENDE

**INTITULE DES ZONES ET DES SECTEURS.**

**Zones U** *( urbaines )*

- **UA** Zone centrale ancienne.
- **UAb** Secteur de densité plus faible et d'identité plus rurale. Implantation plus variée des constructions.
- **UB** Zone urbaine d'extension récente à dominante d'habitat
- **UBa** Secteur correspondant aux hameaux principaux, desservis par le réseau collectif d'assainissement.
- **UBb** Secteur correspondant aux extensions agglomérées non encore raccordés au réseau d'assainissement.
- **Uh** Zone correspondant aux hameaux, relevant de l'assainissement autonome.

**Zones AU** *( à urbaniser )*

- **1AUb** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'habitat.
- **1AUc** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'activités artisanales industrielles commerciales.
- **2AU** Zone d'urbanisation future à long terme.

**Zone A** *( agricole )*

- **A** Zone réservée à l'exploitation du sol.
- **Ai1** Secteur soumis aux risques d'innondation selon un aléa faible
- **Ai2** Secteur soumis aux risques d'innondation selon un aléa moyen
- **Av** Secteur réservé à l'exploitation viticole du sol

**Zones N** *( naturelles )*

- **N** Zone naturelle et forestière à protéger.
- **NCi2** Secteur où l'utilisation du sol est autorisé ( carrières) et soumis aux risques d'inondation selon un aléa moyen.
- **NGi2** Zone destinée à l'accueil d'équipements publics liés aux réseaux soumis aux risque d'inondation selon un aléa moyen.
- **NL** Zone admettant quelques aménagements sportifs et de loisirs de plein air.
- **NLi1** Secteur admettant quelques aménagements sportifs et de loisirs de plein air soumis aux risques d'innondation selon un aléa faible.
- **NP** Zone naturelle de protection stricte.

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

| N° | Destination | Bénéficiaire |
|---|---|---|
| 1 | Aménagement d'une desserte piétonne depuis la rue Ronsard vers la zone 1AUb du "Bourg", le long d'un fossé pluvial. | Commune |
| 2 | Aménagement et reprofilage du chemin rural de "Sous les Chardonnets" en direction de la RD n°917. | Commune |
| 3 | Aménagement d'une desserte piétonne depuis la rue de la Poste vers la zone 1AUb du "Bourg". | Commune |
| 5 | Amélioration de la continuité piétonne au Nord du centre bourg du Carroir de Saint Amador à la Godrière. | Commune |

## LEGENDE

**ELEMENTS GRAPHIQUES**

- Limite de zone ou de secteur.
- Espace boisé classé à conserver.
- Plantations à réaliser.
- Emplacement réservé.
- Voirie d'intention.
- Marge de recul.
- Alignement obligatoire.
- Liaison piétonne.
- Cône de vue.